

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2012-014/PR/MI modifiant et complétant l'arrêté n° 2011-850/PR/MI du 03 décembre 2011 portant désignation des membres de la CERI.

n° 2012-014/PR/MI

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
7 janvier 2012

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2012

Date du numéro
15 janvier 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°174/AN/02/4ème L portant Décentralisation et statut des régions du 07 juillet 2002

VU La Loi n°122/AN/05/5ème L portant sur le statut de la Ville de Djibouti du 01 novembre 2005

VU La Loi n°139/AN/06/5ème L du 04 février 2006 modifiant la loi n°174/AN/02/4ème L portant Décentralisation et statut des régions

VU La Loi n°149/AN/11/6ème L du 08 décembre 2011 portant modification de la loi n°174/AN/02/4ème L du 07 juillet 2002 relative à la décentralisation et statut des régions et de l'article 6 de la loi n°122/AN/05/5ème L du 1er novembre 2005 portant sur le statut de la ville de Djibouti

VU Le Décret n°93-0023/PRE/MI du 29 mars 1993 fixant les modalités d'établissement des listes électorales ainsi que les conditions de délivrance et de validité des cartes d'électeurs

VU Le Décret n°2005-0189/PR/MID du 19 novembre 2005 portant composition et fonctionnement de la Commission Electorale Régionale Indépendante

VU Le Décret n°2011-0066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2011-0067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2011-0076/PRE du 17 mai 2011 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2011-0187/PR/MI du 13 octobre 2011 portant convocation du corps électoral et fixant la date des Elections Communales et Régionales ainsi que les dates de dépôt des candidatures. **VU** Le Décret n°2011-0221/PR/MI du 24 novembre 2011 fixant le nombre des Conseillers Régionaux et Communaux lors des Elections Régionales et Communales du 20 janvier 2012 et 10 février 2012

VU

Le Décret n°2011-0227/PR/MI du 08 décembre 2011 portant modification du décret n°2011-0187/PR/MI du 13 octobre 2011 portant convocation du corps électoral et fixant la date des Elections Communales et Régionales ainsi que les dates de dépôt des candidatures

VU Le Décret n°2011-0228/PRE/MI du 08 décembre 2011 portant modification du décret n°2011-0221/PR/MI du 24 novembre 2011 fixant le nombre des Conseillers Régionaux et Communaux lors des Elections Régionales et Communales du 20 janvier 2012 et 10 février 2012

VU L'Arrêté n°2011-0850/PR/MI du 03 décembre 2011 portant désignation des membres de la CERI

SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Les dispositions de l'article 1 de l'Arrêté n°2011-0850/PR/MI du 03 décembre 2011 relatives à la date des Elections et à la désignation des membres de la CERI, sont modifiées comme suit : Lire : vendredi 20 janvier 2012 Au lieu de : vendredi 10 janvier 2012 En ce qui concerne la désignation des membres de la CERI

- DJIBOUTI-VILLE Lire : Désigné par le Gouvernement HALO ABOUBAKER HOUMEDABDOULKARIM ADEN CHEIK Au lieu de : Désigné par le Gouvernement ABDOURAHMAN MOHAMED GUELLEHBLOCK MOHAMED ABDO -ALI-SABIEH Lire : Société Civile : Suppléante : SAIDA MOUMIN ALI Au lieu de : Société Civile : Suppléant : OMAR ABDI ABAR -OBOCK Lire : Désigné par le Gouvernement Suppléantes : SAIDA HOUSSEIN AHMEDAHADI HASSANLEH ABDAL-LAH Au lieu de : Désigné par le Gouvernement Suppléants : ALI HAROUN ALIFATOUM HOUMED YACIN

Article 2

L'Arrêté cité à l'article 1er est complété par les personnes dont les noms suivent, désignées par les listes des candidats indépendants : -DJIBOUTI-Ville Listes Indépendantes du Rassemblement pour l'Action, la Démocratie et le Développement (RAAD) Titulaire : ALI DJAMA KAIREH Suppléant : KADIR MOUMIN DAHER -ALI-SABIEH Liste Indépendante de Rassemblement pour le Développement Régional d'Ali-Sabieh Titulaire : ILYASS IDRIS DABAR Suppléant : ABASS DAHER MOUSSA -ARTAL Liste Indépendante de l'Alliance Arta-Damerjog Titulaire : ELEYEH MOUSSA ABSIEH Suppléant : ABDALLAH WARSAMA GUEDID -DIKHILL Liste Indépendante Patriote de Dikhil Titulaire : IDRIS OMAR DIRIEH Suppléant : YOUSOUF HAMADOU YOUSOUF

Article 3

Le reste sans changement.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

P. Le Président de la République Et P.O. Le Secrétaire Général de la Présidence

ISMAËL HOUSSEIN TANI